

Commission



# TRAVAUX

3 novembre 2021

# Maintenance Eclairage public

## Exemple du SIDEc (Jura)

# RECENSEMENT & CARTOGRAPHIE

## CONNAITRE SON PATRIMOINE

### Le SIDEc a réalisé :

- le recensement en interne et en externe du patrimoine d'éclairage public des communes rurales et urbaines sur l'ensemble du département
- la caractérisation du patrimoine relevé
- l'intégration dans un outil métier dédié géré par le SIDEc – GEOLux
- la mise à disposition des données éclairage public à l'ensemble des communes sur le SIG départemental [www.geojura.fr](http://www.geojura.fr)

### Les chiffres clés :

- **62 000** : Nombre de points lumineux soit **4,2** habitants / Pt Lx
- **104 W** : Puissance moyenne d'un point lumineux
- **30 %** du parc d'éclairage est encore considéré comme vétuste
- **3,6 Millions €** : Coût estimé lié à la consommation électrique soit **13,8 € / Hab**





## Exemple du SIDEDEC (Jura)

### LE SIDEDEC, CHEF D'EXPLOITATION DU SERVICE EP

L'essentiel du service :

- ✓ identification des ouvrages sur support
- ✓ maintenance préventive des sources et coffrets
- ✓ service de dépannage des installations avec délais contractuels
- ✓ désignation d'un Chargé d'Exploitation au sein de l'entreprise attributaire
- ✓ gestion des DT/DICT liées à l'éclairage public
- ✓ suivi des consommations électriques de l'éclairage public
- ✓ groupement d'achat d'électricité et l'optimisation des contrats
- ✓ assistance technique, conseil, veille

- Convention de 6 ans entre la Commune et le SIDEDEC
- Cotisation annuelle maximale : 18 € /point lumineux, pondérée de l'empreinte nocturne ®



- Prestations confiées par le SIDEDEC à des entreprises principalement locales

## ETAPES DE LA MISE EN PLACE DU SERVICE

Exemple du  
SIDEC (Jura)





# Exemple du SIDEJ (Jura)

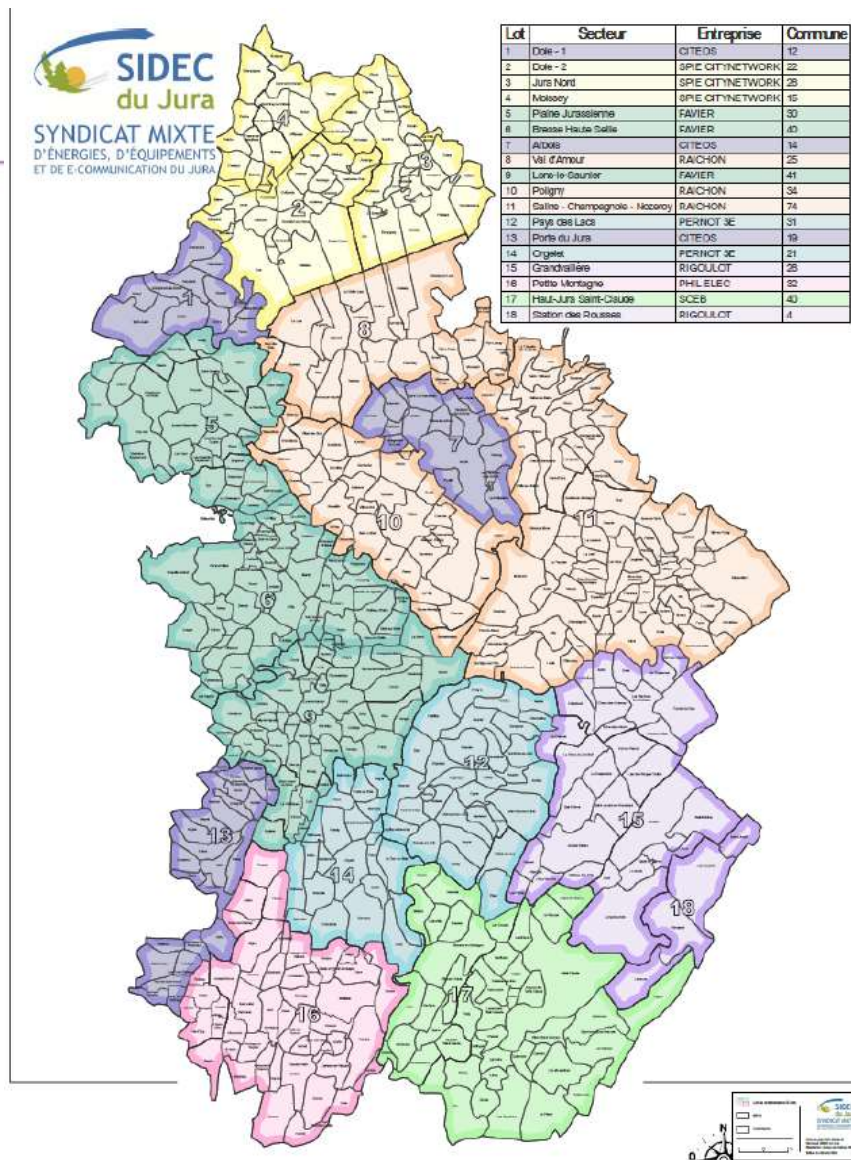
Délais d'intervention :

4 Heures en urgence  
(candélabre à terre, ...)

4 jours pour une rue  
complète

15 jours pour un point  
lumineux

Déclaration de la panne  
rédigée en mairie

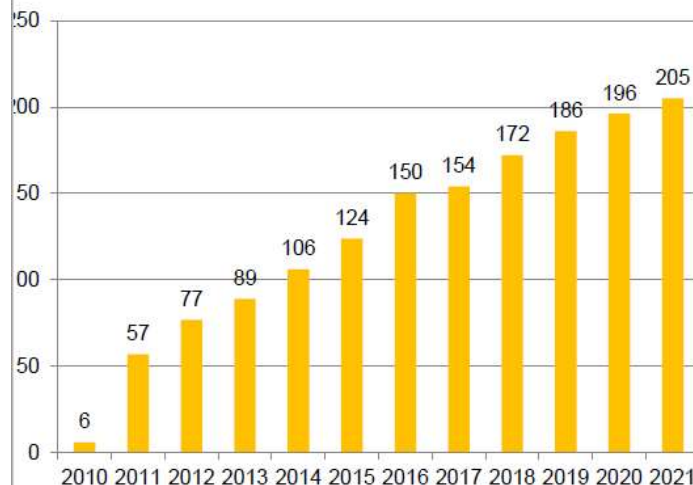


Maintenance organisée autour de **8 entreprises** locales impliquées et professionnelles

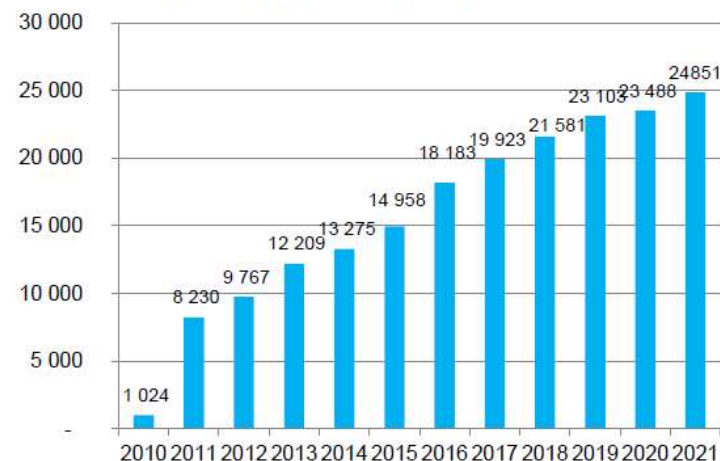
- ✓ **Marché à BDC de 4 ans avec 18 lots**
- ✓ **Un montant de prestations de 500 k€ /an sur le jura pour les entreprises**
- ✓ **Un service de proximité**
- ✓ **Des clauses contractuelles respectées (délais, astreintes)**
- **Au fil du temps, l'accompagnement des électriciens locaux permet une montée en compétence et la sécurisation des interventions**

## EVOLUTION DES ADHESIONS AU SERVICE E.LUM ®

NBRE TOTAL D'ADHESIONS AU 31/12



POINTS LUMINEUX GERES AU 31/12



### Mise en œuvre opérationnelle en 2011

- Nombre de communes adhérentes : **205 communes**
- Nombre de points lumineux gérés : **24 851**
- Nombre d'armoires gérées : **1 600**

- ✓ **1 600 interventions curatives annuelles**
- ✓ **7 000 opérations préventives annuelles**
- ✓ **2 756 réponses aux DT/DICT, assurées par les entreprises**

Exemple du  
SIDEC (Jura)



## CALCUL DU COUT D'ADHESION A E.LUM ®

**Éléments rentrant dans le coût d'adhésion :** *liste des principaux postes*

*COÛTS INTERNES - FRAIS SIDEc :*

- **Charges agents SIDEc** (Salaires 1 agent administratif et 1 agent technique, soit 2 ETP, frais véhicule, carburants,...)
- **Logiciel GEOLux** (Licence, maintenance logiciel, assistance, logiciel Nomade,...)
- **Communication** (Vidéos, Docs d'appel,...)

*COÛTS EXTERNES - FRAIS PRESTATIONS ENTREPRISES :*

- **Frais repérage des ouvrages sur site** (étiquetages points, armoires,...// 12 ans)
- **Frais maintenance préventive** (systématiques, nettoyages,...// 4 ans)
- **Frais maintenance curative** (dépannages, mises en sécurité,... en fonction des délais)

Exemple du  
SIDEc (Jura)



## Exemple du SIDE C (Jura)

PLAN D'EXPLOITATION ACTION ELUM 2018-2024							
ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NBRE D'ADHERENTS	172	186	194	220	240	260	280
NBRE DE POINTS GERES	21 581	23 103	23 488	26 000	28 000	30 000	32 000
COUT FIXE DU SERVICE AU POINT LUMINEUX	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €	18.00 €
TAUX VETUSTE PTS LX	47%	43%	34%	31%	27%	23%	20%
TAUX PTS LX - LED	3%	3.7%	4,4%	8%	15%	25%	35%
TAUX PANNES	7.30%	7.80%	6.90%	6.40%	6.00%	5.70%	5.50%
<b>CHARGES GENERALES SIDEC</b>	95 000 €	95 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	105 000 €
POSTE TECHNICIEN	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	55 000.00 €
POSTE ADMINISTRATIF	25 000.00 €	25 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
FRAIS GENERAUX SIDEC, DEPLACEMENTS, ESSENCE, VEHICULE, MATERIEL	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
LOGICIEL GEOLux (Pour activité elum)	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
<b>CHARGES LIEES AUX PRESTATIONS AUX ENTREPRISES</b>	255 589 €	435 576 €	400 135 €	410 000 €	330 000 €	445 000 €	465 000 €
<b>RECETTES : ADHESIONS / REMUNERATIONS / REDEVANCES</b>	422 683 €	449 461 €	482 891 €	505 000 €	540 000 €	570 000 €	600 000 €
<b>BILAN ANNUEL</b>	72 094 €	- 81 114 €	- 17 244 €	- 5 000 €	110 000 €	25 000 €	30 000 €

Bilan annuel moyen de 10 200 €

**COÛTS LISSES SUR 6 ANS ET AU RYTHME DES ADHESIONS**

## TIRER DES ENSEIGNEMENTS

- ➔ *CONNAITRE SON PATRIMOINE : la première étape indispensable*
  - **Vétusté des ouvrages** (Points lumineux, armoires, réseau...)
  - **Typologie** (proportion par types de source SHP/ LED, marques/modèles luminaires,...)
  - **Commandes d'allumage** (Horloges,...)
  - **Alimentation et protections** (aérien/souterrain, réseau EP séparé du réseau de distribution,...)
- ➔ *ANALYSER LES PRATIQUES ET LE TISSU LOCAL*
- ➔ *PRENDRE EN COMPTE LES RETOURS D'EXPERIENCE SUR LE MATERIEL PRECONISE LORS DES TRAVAUX*
- ➔ *ENCADRER LES ENTREPRISES ET SUIVRE LEURS INTERVENTIONS*
- ➔ *METTRE EN PLACE DES OUTILS DE COMMUNICATION ADAPTES*

Exemple du  
SIDEJ (Jura)

# La Maintenance de l'éclairage public

En réponse au sondage réalisé en mai 2021 :  
539 questionnaires envoyés  
390 questionnaires retournés  
331 communes n'ont pas de contrat de maintenance

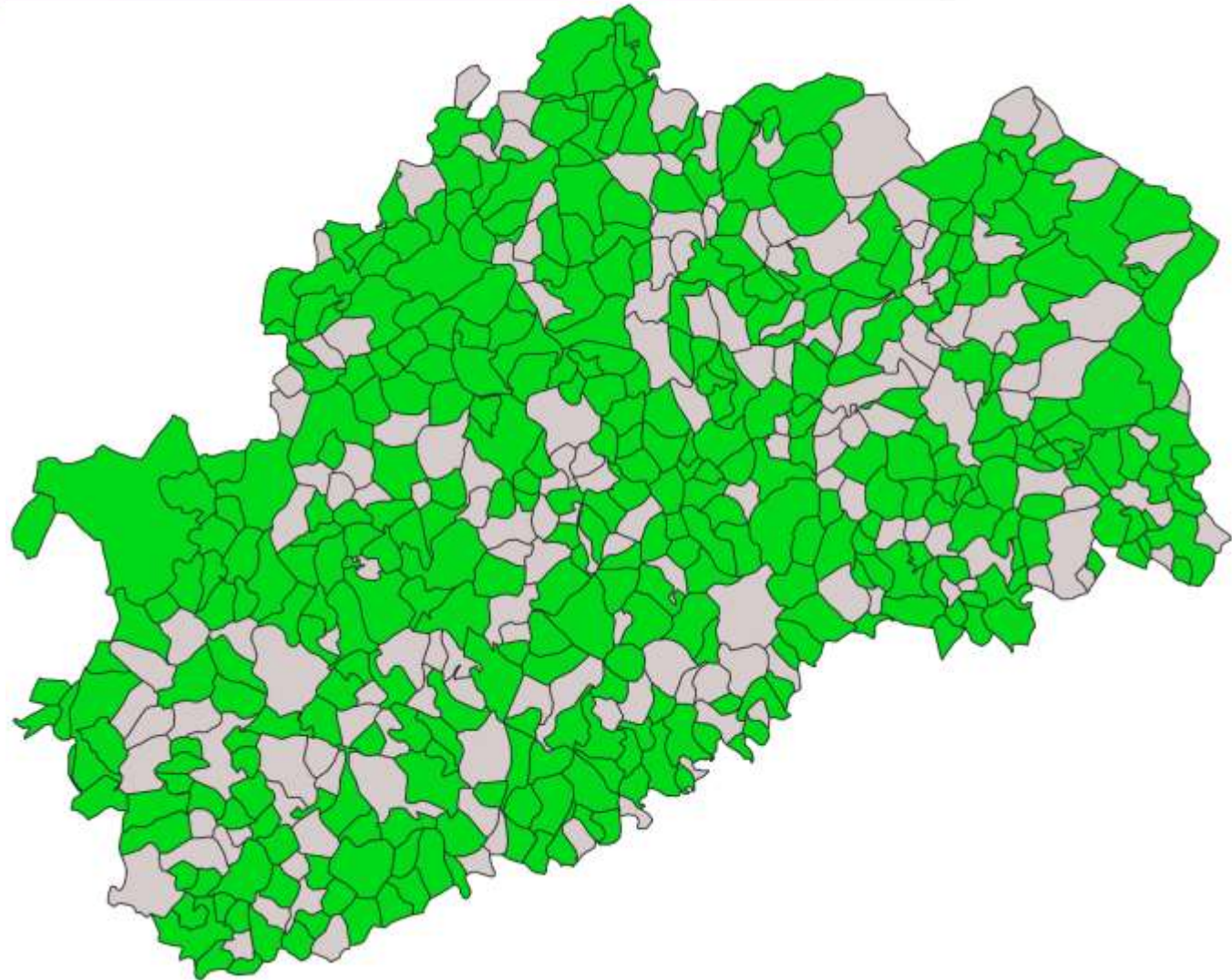
A la question « Seriez vous intéressé pour un service de gestion de l'éclairage public assuré par le SIED 70 ? »

	OUI	NON	Pas dans l'immédiat	Sans réponse
Maintenance préventive des installations	107	89	149	45
Mise en place d'un outil de gestion de la base de données et des dépannages	118	109	110	53
Maintenance corrective des installations	147	77	127	39
Mise en place d'un SIG dédié accessible via Internet	151	84	102	53
Réalisation du géoréférencement de classe A des ouvrages	160	74	97	59
Réponse aux DT-DICT	170	78	91	51






# La Maintenance de l'éclairage public

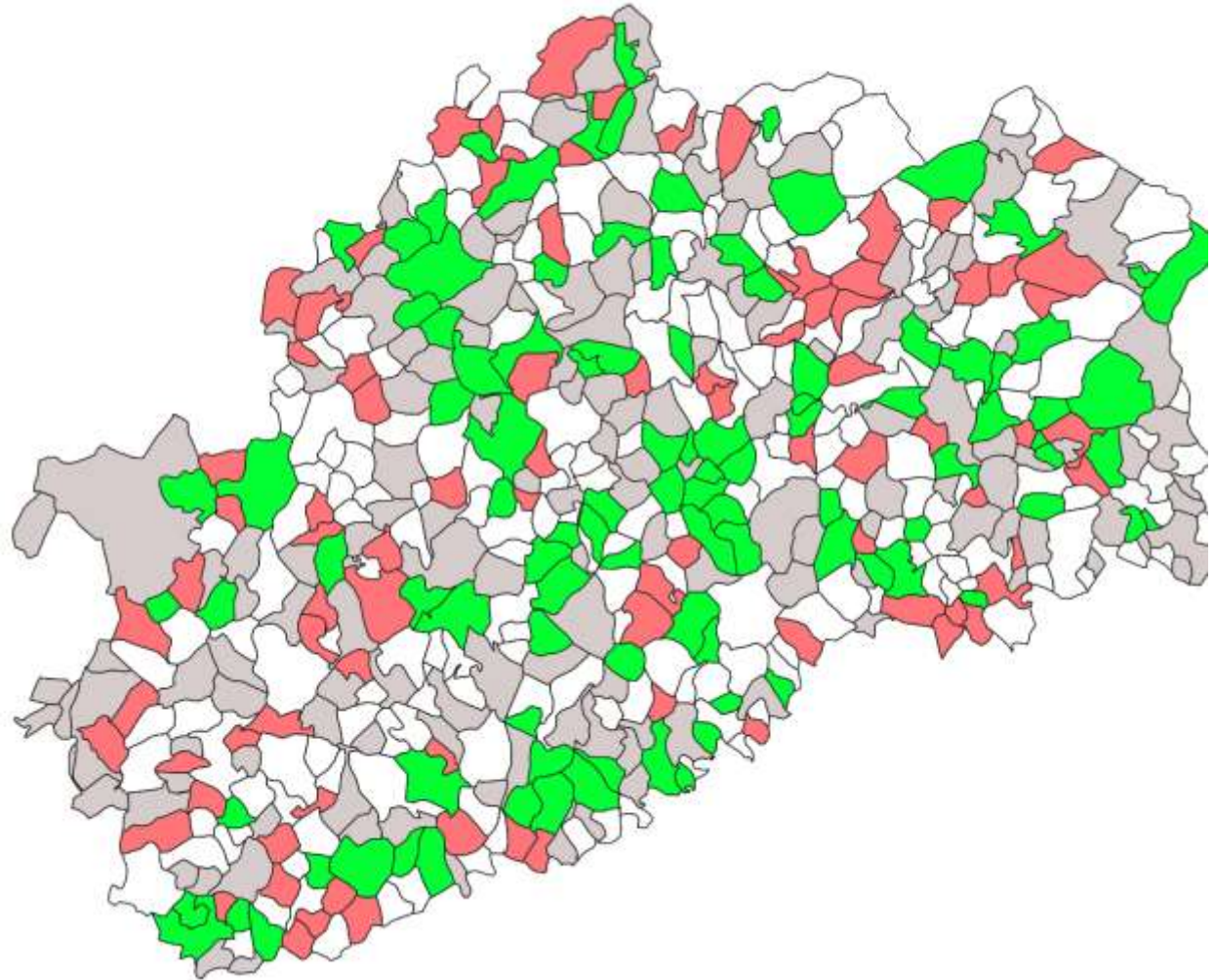
Cartographie des réponses  
au questionnaire par les  
communes



# La Maintenance de l'éclairage public

A la question « Seriez vous intéressé pour un service des maintenance préventive assuré par le SIED 70 ? »

-  Oui
-  Non
-  Pas dans l'immédiat



# La Maintenance de l'éclairage public

## Proposition de stratégie de déploiement du service :

Proposer une prestation de services aux collectivités (pas de transfert de compétence)

Cibler les communes où le SIED 70 perçoit la TCFE (petites communes) et où un besoin est ressenti (services techniques pour les communes plus importantes)

Mise en avant d'un service « clef en main » et surtout efficace (exemplarité à assurer sur les premières communes adhérentes)

Montée en puissance du service auprès des collectivités attendue grâce à la communication et le bouche à oreille

Déficit financier du service à prendre en compte pour les premières années



# La Maintenance de l'éclairage public

## Calendrier de déploiement du service :

Fin 2021, envoi d'un courrier à l'ensemble des communes par la maintenance en indiquant :

- le coût de la prestation globale (15€ / an / point lumineux, pour une souscription en 2021 ou début 2022)
- une durée d'engagement de 3 ans,
- les prestations assurées :
  - ✓ un diagnostic de l'installation (relevé des points lumineux, vétusté, protection des personnes, puissance installée, consommation, puissances souscrites, ...),
  - ✓ le géoréférencement des réseaux « sensibles », de classe A, (précision inférieure à 40 cm), obligatoire au 01/01/2019 pour les zones urbaines et au 01/01/2026 pour les zones rurales,
  - ✓ la maintenance préventive et curative (hors sinistres),
  - ✓ les réponses aux DT-DICT,
  - ✓ la mise à disposition, à terme, d'un logiciel (site internet) avec interface vers le SIED70,
  - ✓ Installation et dépose des illuminations temporaires de Noël.

Réponse demandée pour fin **janvier 2022** ~~décembre 2021~~

# La Maintenance de l'éclairage public

## En fonction du nombre de réponses positives :

Dimensionnement du service maintenance éclairage public :  
recrutement (technique, administratif)  
mise en place d'un SIG (en interne ou en externe)  
réponse aux DT-DICT (en interne ou externe)  
achat ou développement en interne d'un logiciel de suivi  
astreinte ?

Lancement des consultations des entreprises de travaux pour une attribution des marchés à l'été 2022.

Marché dédié, maintenance ET rénovation. Lots géographiques de taille réduite pour permettre une réponse des artisans locaux.

Mise en place du service aux collectivités pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022

# La Maintenance de l'éclairage public

## Perspectives à terme :

Basculer sur un transfert de compétence pour permettre aux collectivités :

- \_ une meilleure prise en charge de certains investissements par le SIED 70,
- \_ une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement (négociations tarifaires, groupement d'achat, investissements programmés, ...)

Optimiser les coûts de fonctionnement en augmentant le nombre d'adhésions



# Nouveau marché de travaux

# Marché de travaux

Travaux sur le réseau syndical d'électricité, sur les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques :

Ancien accord cadre passé en janvier 2019, pour une durée ferme de 2 ans et reconductible tacitement de 4 périodes de 1 an.

11 lots géographiques et 1 lot financier (lot n°12) pour les opérations > 100 k€ (plusieurs chantiers distants au maximum de 15 kms)

Marchés subséquents pour les lots géographiques attribués pour une durée d'un an.

Les offres retenues étaient les offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction du seul critère « prix ». Critère apprécié sur la base de 6 coefficients multiplicateurs remis par les candidats, et des quantités d'un chantier annuel moyen.

# Marché de travaux

Les 10 titulaires de l'ancien accord cadre :

	Entreprise	Adresse	Lot 12	Autres lots
1	SPIE CityNetworks	4 Rue du Gros Chêne - 88 380 ARCHES	/	1, 2, 3
2	BOIRON SAS	FALLIERES - 88200 SAINT-NABORD	/	1, 7, 8, 9, 10
3	SOBECA	rue de Quercus - 25320 CHEMAUDIN	OUI	Tous
4	ENGIE INEO	Agence Champagne Ardenne - BP 12 - 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE	OUI	Tous
5	SBTP / SNCTP	8, avenue d'Arsonval - BP 8102 - 01008 BOURG-EN-BRESSE ZAE Cap Nord- 10 Rue du Dr QUIGNARD - 21000 DIJON	OUI	Tous
6	HAEFELI	ZAC de la saline - Rue des berniers - 70200 LURE CEDEX	OUI	2, 3, 4, 5, 6, 11
7	SPIE CityNetwork	3b rue de la Cray - ZI la Cray - 25420 VOUEAUCOURT	OUI	4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
8	SERPOLLET	15 rue du Bailly - ZAE Capnord - BP 57514 -21075 DIJON	OUI	Tous
9	SOGEA FC	3, rue des Glycines - 25110 BAUMES-LES-DAMES	OUI	Tous
10	DEMONGEOT	12 Rue de Cluj -BP 47443 - 21074 DIJON CEDEX	OUI	Tous



# Marché de travaux

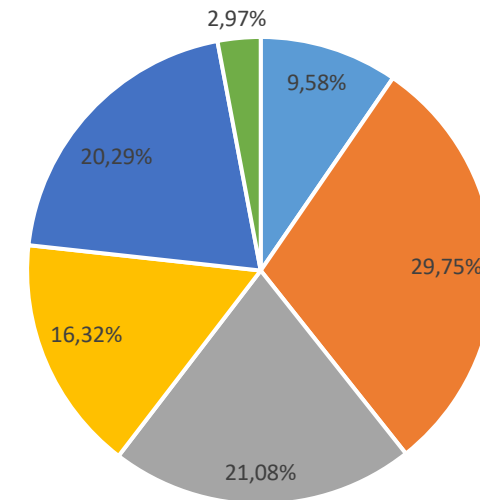
Chaque chapitre de prix est actualisé mensuellement en fonction d'indices

Formule type :  $K = \text{Ind}(m-5) / \text{Ind}(0)$

Ind 0 : indice au mois d'établissement des prix du BPU (novembre 2018)

Ind(m-5) : indice 5 mois avant l'ordre de service

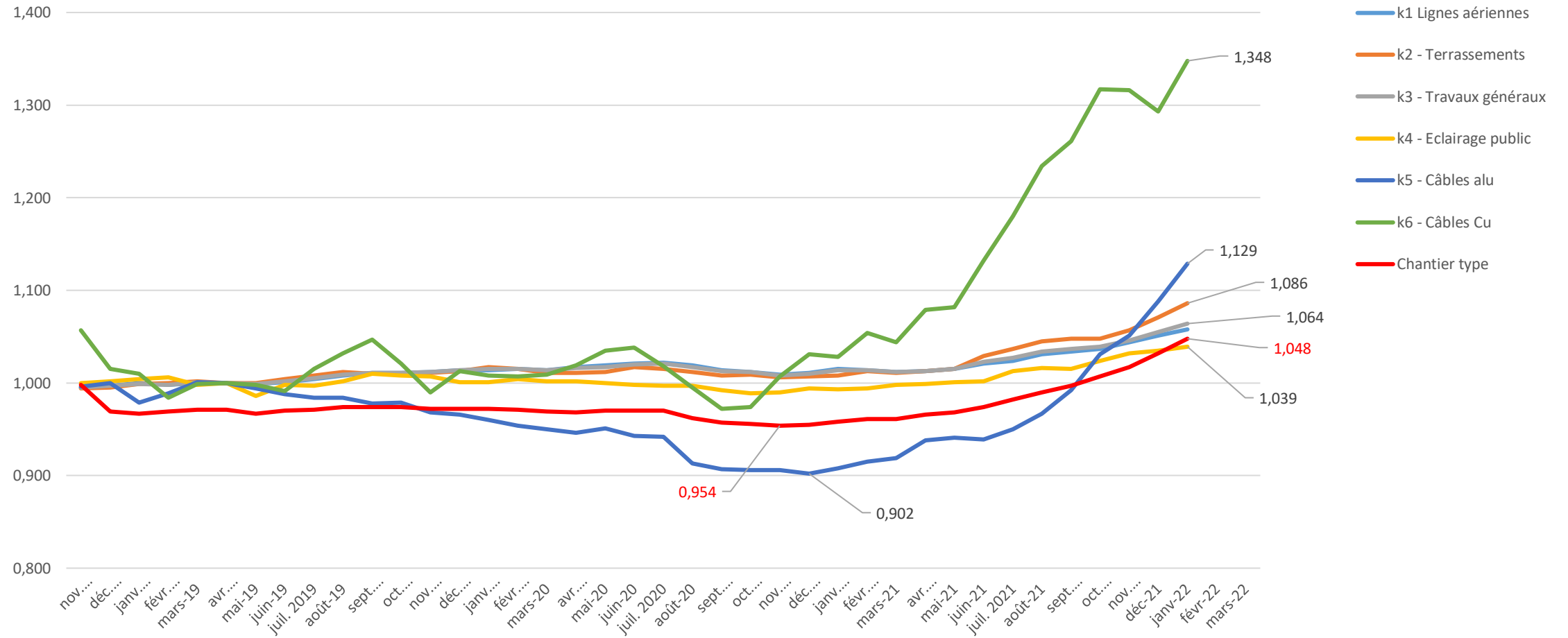
Répartition des articles  
du chantier type MS1 à MS3



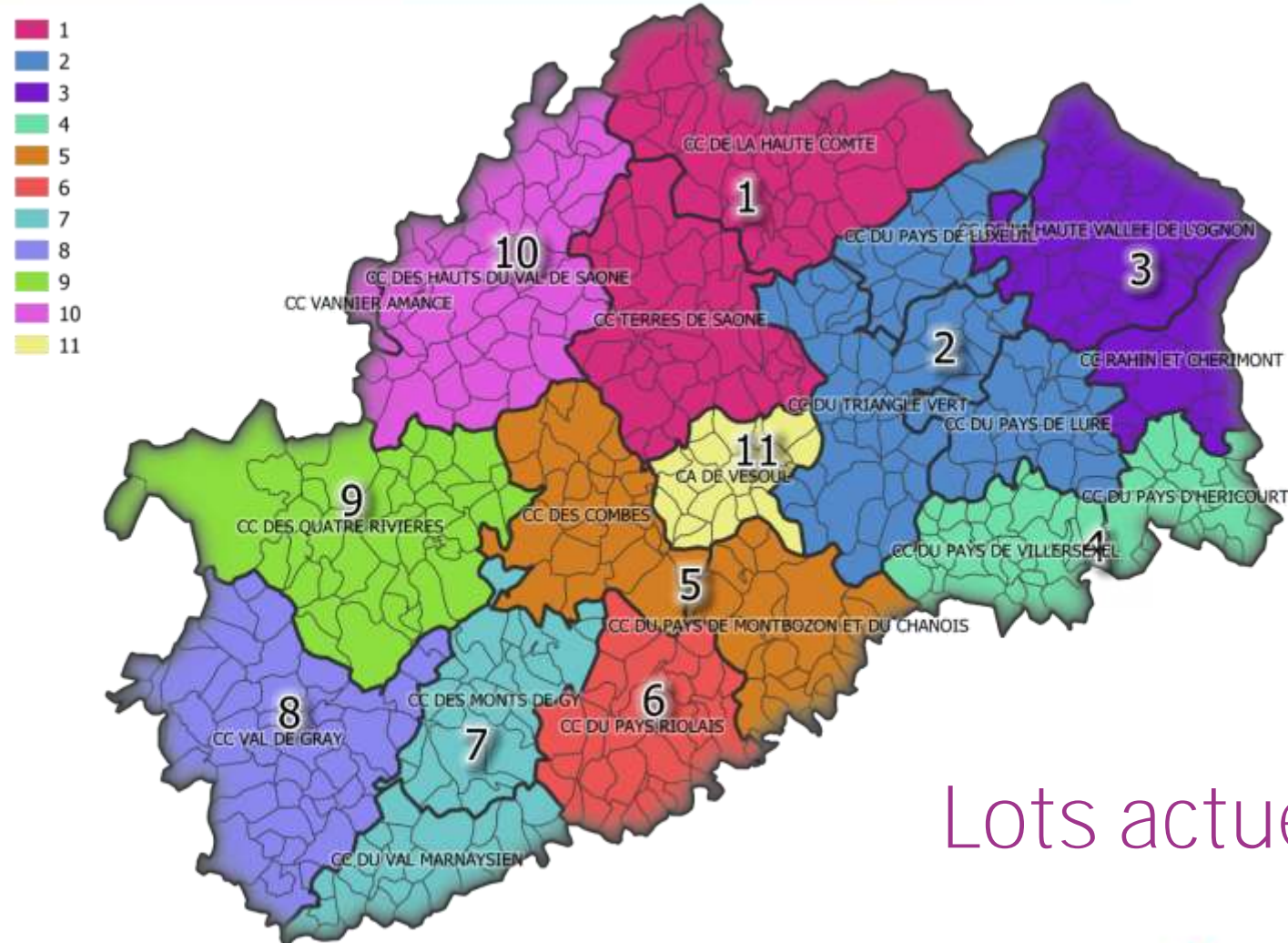
- k1 Lignes aériennes
- k2 - Terrassements
- k3 - Travaux généraux
- k4 - Eclairage public
- k5 - Câbles alu
- k6 - Câbles Cu

# Marché de travaux

Evolution des coefficients d'actualisation AC 36 – 2019 à 2021



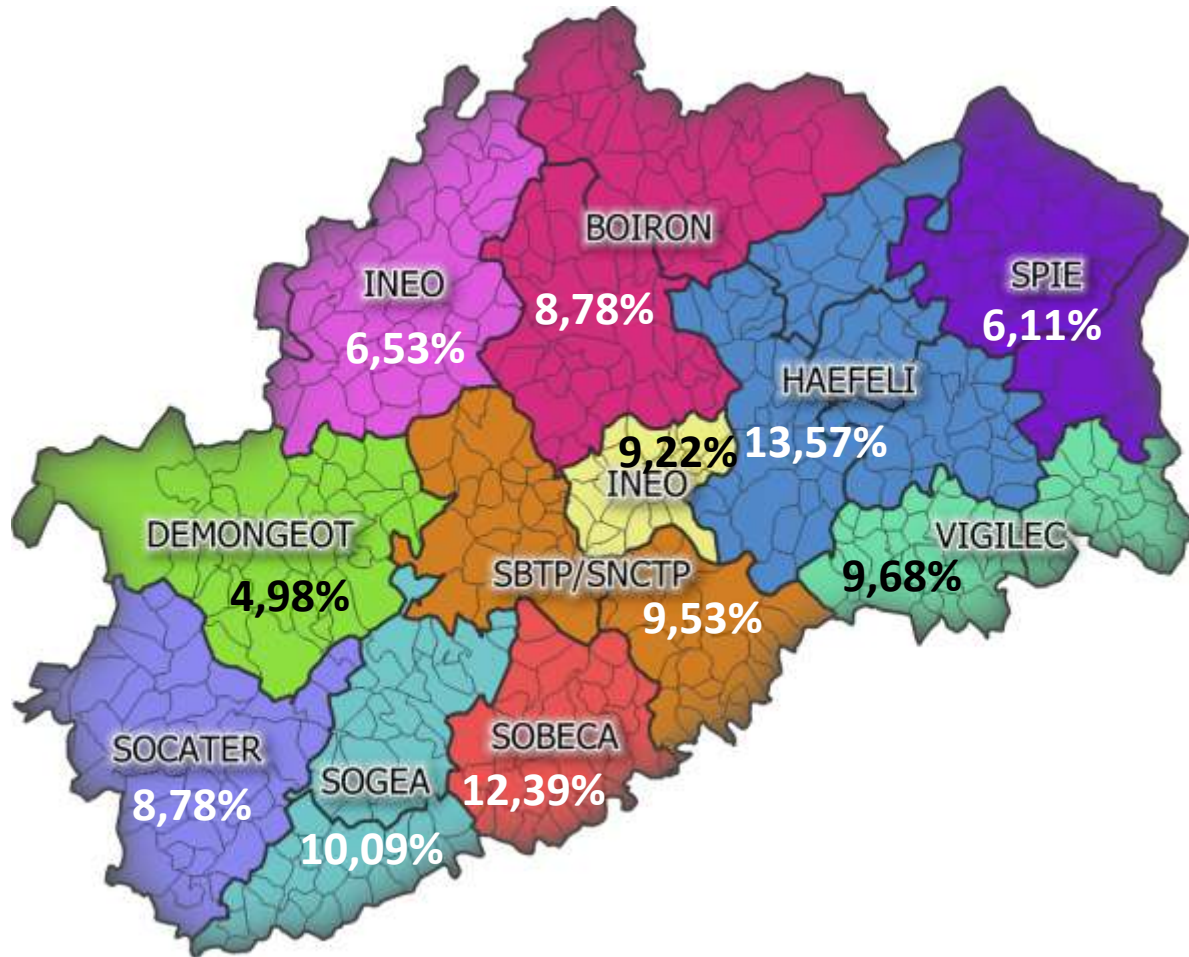
# Marché de travaux



Lots actuels AC 36



# Marché de travaux



- Un système d'accord cadre et de bons de commande qui correspond aux besoins du syndicat (réactivité),
- 10 titulaires pour 11 lots, une entente inévitable,
- Depuis 3 ans, les titulaires de chaque lot sont identiques,
- un lot 12 qui ne répond plus à son objectif financier,
- des volumes de travaux déséquilibrés (en quantité de dossiers et en volume financier)

**La non reconduction de l'accord cadre a été notifiée aux titulaires le 6 octobre.**

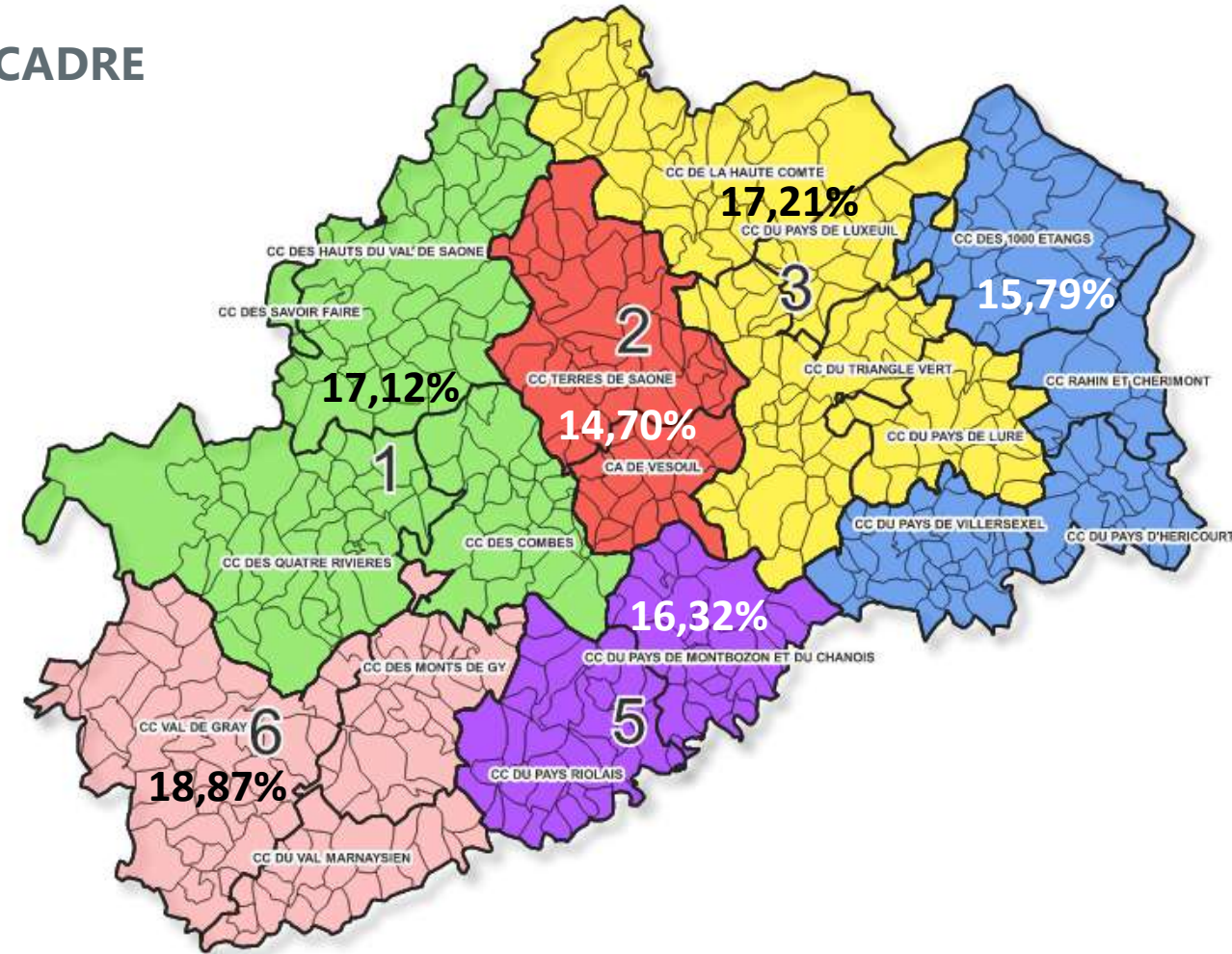
# Marché de travaux

## PRINCIPALES EVOLUTIONS DU NOUVEL ACCORD-CADRE

6 lots géographiques au lieu de 11

Harmonisation du poids des lots

Réduction du nombre de titulaires des marchés subséquents pour favoriser la concurrence et améliorer les résultats des consultations d'un 7<sup>ème</sup> lot financier.



# Marché de travaux

- Maintien du principe d'accord-cadre de 6 ans (2 ans + 4 x 1 an renouvelables), et des marchés subséquents d'un an pour des lots géographiques,
- Réduire le plafond des opérations éligibles au lot financier, de 100 k€ à 75 k€, pour des regroupements de chantier distant au plus de 20 kilomètres (au lieu de 15),
- Limiter à 2 le nombre de lots par titulaires des marchés subséquents,
- Maintien des pénalités, plafonnées à 25% du montant des travaux. Pénalité forfaitaire créée pour non mise en place des panneaux de chantier,
- Pondérer les notes des candidats en tenant compte des capacités, de la qualité et des délais des travaux exécutés pour le compte du syndicat.



# Marché de travaux



Le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône réalise des travaux sur le réseau de distribution électrique



03 84 77 00 00  
contact@sied70.fr  
www.sied70.fr

L'entreprise chargée des travaux est

Logo entreprise dans une dimension 2 fois plus petite que le logo du SIED 70

NOM :  
Adresse :  
Téléphone :

Co-financeurs éventuels des travaux :  
COMMUNE, FACÉ, ENEDIS, SICAE-EST

Votre service public de l'Énergie dans le département de la Haute-Saône



Le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée par ces travaux



Votre service public de l'Énergie dans le département de la Haute-Saône





# Marché de travaux

## Critères de jugement des offres de l'accord-cadre inchangés

### Lots géographiques n°1 à 6

Critères	Pondération
<b>• Valeur technique</b>	<b>70%</b>
<i>Non pas les moyens dont l'entreprise dispose mais ceux qu'elle est en mesure d'affecter au marché</i>	
✓ Moyens humains affectés à la mission	(40%)
✓ Moyens matériels affectés à la mission	(30%)
<b>• Performance en matière de protection de l'environnement</b>	<b>30%</b>

Toute note inférieure à 20/100 est éliminatoire

Les entreprises ayant obtenu une note supérieure à 50/100 sur chaque lot seront retenues

# Marché de travaux

## Lot financier n°7 (inchangés)

Critères	Pondération
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Prix</b></li></ul>	<b>50%</b>
<i>Noté sur la base d'un chantier type représentatif des travaux</i>	
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Valeur technique</b></li></ul>	<b>30%</b>
<i>Non pas les moyens dont l'entreprise dispose mais ceux qu'elle est en mesure d'affecter au marché</i>	
✓ Moyens humains affectés à la mission	(20%)
✓ Moyens matériels affectés à la mission	(10%)
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Performance en matière de protection de l'environnement</b></li></ul>	<b>20%</b>

Les douze entreprises ayant obtenu les notes les plus élevées et supérieures à 50/100 seront retenues

# Marché de travaux

Critères de jugement des offres des marchés subséquent revus pour l'ensemble des lots (anciennement uniquement sur le prix)

Lots n°1 à 6 :

Critères	Pondération
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Prix</b></li></ul>	<b>60%</b>
<i>Noté sur la base d'un chantier type représentatif des travaux</i>	
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Valeur technique</b></li></ul>	<b>20%</b>
<i>Non pas les moyens humains et matériels dont l'entreprise dispose mais ceux qu'elle est en mesure d'affecter au marché</i> <i>Évalué pour le MS1 sur le mémoire technique de l'accord-cadre</i>	
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Qualité des travaux réalisés</b></li></ul>	<b>20%</b>
100/100 lors de MS1. Evolutive par la suite	

# Marché de travaux

Lots n°7 financier :

Critères	Pondération
• <b>Prix</b>	<b>80%</b>
• <b>Qualité des travaux réalisés</b> 100/100 lors de la 1 <sup>ère</sup> consultation. Evolutive par la suite	<b>20%</b>



# Marché de travaux

## Note « qualité »

Fixée à 100 au début de marché, elle évolue avec le marché et la qualité

Des prestations des titulaires.

Elle se situe entre un plafond de 100/100 et un plancher de 50/100,

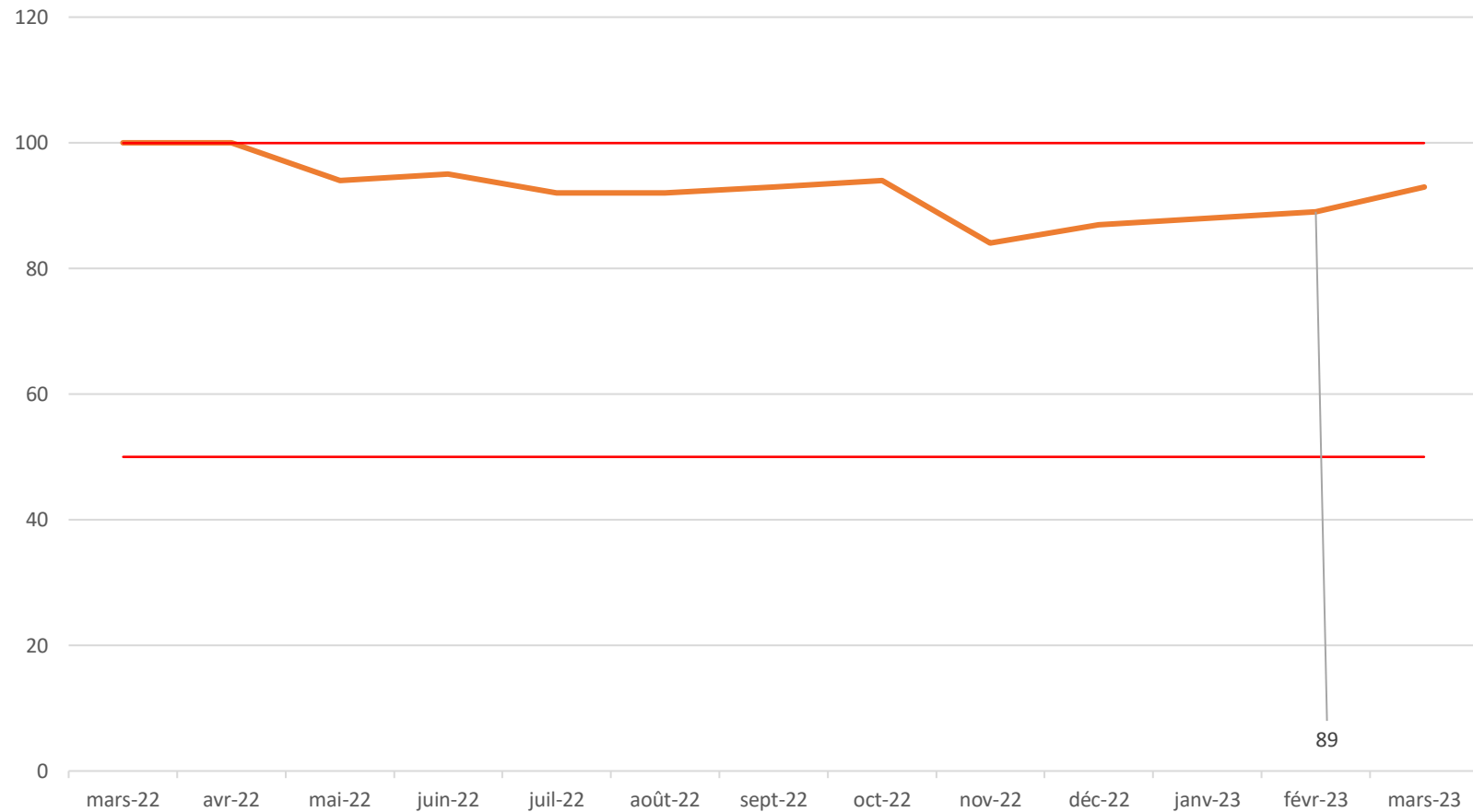
- 3 points pour chaque affaire en retard (quelque soit le retard)
- 10 point pour chaque mise en demeure ou application de la garantie décennale
- + 1 point pour chaque affaire qui respecte l'intégralité des délais

Cette note « qualité » sera consultable au jour le jour par les entreprises.

Elle sera figée avant chaque consultation et précisée aux titulaires.

# Marché de travaux

Note « qualité »  
EXEMPLE



# Marché de travaux

- Conserver la possibilité de sous-traitance des terrassements, mais refuser la sous-traitance des travaux électriques, en application de l'article L 2193-3 du code de la commande publique :  
*Le titulaire d'un marché peut, sous sa responsabilité, sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations de son marché, dans les conditions fixées par le présent chapitre. Toutefois, l'acheteur peut exiger que certaines tâches essentielles du marché soient effectuées directement par le titulaire.*
- **La co-traitance reste possible.**
- Modifier les acomptes pour garantir la terminaison des travaux et l'envoi des documents

Actuel	< 50 k€	> 50 k€
1 <sup>er</sup> acompte	50%	30%
2 <sup>ème</sup> acompte	/	60%
3 <sup>ème</sup> acompte	80% à l'AMEO	80% à l'AMEO
Solde	DGT	DGT

Projet	< 50 k€	> 50 k€
1 <sup>er</sup> acompte	60%	30%
2 <sup>ème</sup> acompte	/	60%
3 <sup>ème</sup> acompte	<b>80%</b> <del>85%</del> à la mise sous tension	<b>80%</b> <del>85%</del> à la mise sous tension
Solde	DGT	DGT

# Marché de travaux

- Intégrer des articles au bordereau pour les investigations complémentaires (IC) et opérations de localisation des réseaux existants, conformément à la législation DT/DICT et au CCAG travaux.

## **Article R554-23 du Code de l'Environnement**

Lorsque des investigations complémentaires n'ont pas à être réalisées en application du II du présent article, le responsable du projet procède à des opérations de localisation à sa propre charge lorsqu'il l'estime nécessaire. C'est notamment le cas lorsque l'incertitude sur la localisation d'un ouvrage ou tronçon d'ouvrage souterrain en service est susceptible de remettre en cause le projet de travaux ou la sécurité. Les opérations de localisation font, le cas échéant, l'objet de clauses financières spécifiques dans le marché de travaux ou sont prévues dans un lot séparé du marché de travaux ou dans un marché séparé ...

## **Article 27.3.1. du CCAG travaux**

Lorsque les travaux doivent être exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, tels que canalisations et câbles ou autres réseaux, dépendant du maître d'ouvrage ou de tierces personnes, le maître d'ouvrage prend à sa charge les sondages préalables en trois dimensions des ouvrages souterrains

## **Article 27.3.2. du CCAG travaux**

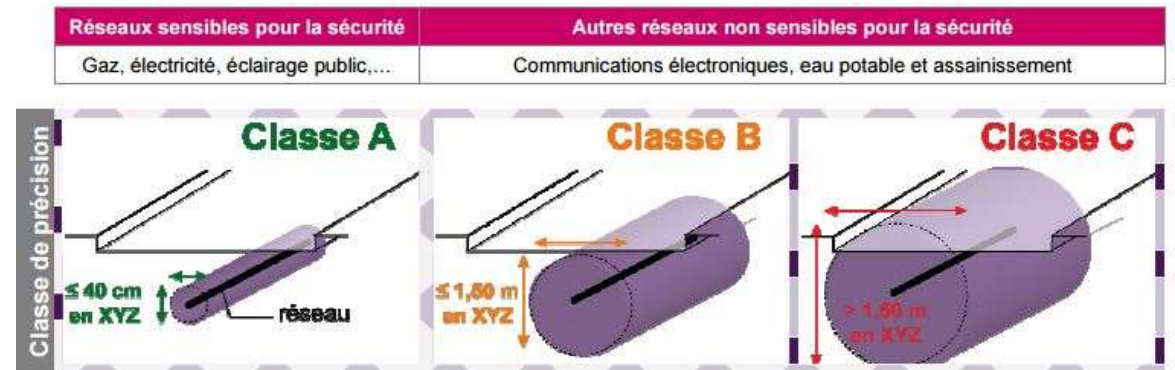
Les travaux de piquetages sont payés et effectués sous la responsabilité du maître d'ouvrage conformément à la réglementation applicable. S'ils n'ont pas été réalisés préalablement par le maître d'ouvrage, les documents particuliers du marché prévoient explicitement leur exécution par le titulaire sous la responsabilité du maître d'ouvrage, ainsi que la rémunération associée.



# Marché de travaux

Les IC sont obligatoires sur les réseaux sensibles de classe B ou C, en unités urbaines,  
En cas de dispense d'IC, si des réseaux de classe B ou C sont présents (sensibles ou pas),  
des clauses techniques et financières doivent être prévues dans le marché.

- En phase étude, préalablement à la phase travaux, pour permettre notamment de valider le tracé des réseaux à construire et d'éviter une augmentation du coût du chantier,
- En phase travaux, lors de croisements de réseau non répertoriés
- **Prestations soumises à l'approbation du syndicat avant réalisation**



Les réseaux sensibles en classe B ou C doivent faire l'objet d'**investigations complémentaires** pour être en classe A (à la charge du maître d'ouvrage et/ou du gestionnaire de réseaux). Tout réseau neuf doit être localisé en classe A.

# Marché de travaux

Création de nouveaux prix au bordereau, selon la norme NF XP S70-003 :

P1 : Localisation de réseau enterré par procédé sans fouille quel que soit la technique permettant d'atteindre une précision en x, y, z, de classe A – Prix ml de réseau localisé.

P2 : Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré (classes B ou C) réalisés hors chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles - Forfait par localisation

P3 : Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré (classes B ou C) réalisés en phase chantier par des techniques de terrassement mécaniques et manuelles - Forfait par localisation

P4 : Exécution du marquage-piquetage, y compris le compte rendu de marquage piquetage, le reportage photographique et sa maintenance pendant la durée des travaux. Prix ml de tranchée projetée.

# Marché de travaux

En parallèle, création d'un marché pour les travaux exclusifs EP

- lots géographiques moins importants (réponse possible des entreprises locales, y compris en sous-traitance),
- Travaux de rénovation et d'ajouts de points lumineux
- Travaux de maintenance intégrés

A terme, nécessité de créer un marché de géo-référencement de réseaux (sensibles en Classe A)

# Marché de travaux

3 novembre : Commission Travaux

17 novembre : Validation du DCE par le Bureau syndical

Fin novembre : Consultation de l'accord-cadre

Fin janvier : Remise des offres de l'accord-cadre et du lot n°7

Début février : CAO, notification marchés et consultation MS1 des lots n°1 à 6

Fin février : Remise des offres du MS1

Mi-mars : CAO

Fin mars : Notification du MS1







---

# Programmation des travaux

# Programmation des travaux

## Situation de la programmation au 15 juillet 2021

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA avec FIMO des travaux du programme (BS 2021)	Montant HTVA des travaux proposés le 15/07/2021	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2021	Montant HTVA de programmation 2021 disponible		Travaux en attente de programmation
<b>TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE</b>							
FACE	tranche A/B : renforcement	1 310 000 €	2 880 €	1 381 585 €	-71 585 €	-5,46%	597 156 €
	tranche A/B : extension	330 000 €		331 544 €	-1 544 €	-0,47%	- €
	tranche S : sécurisation fils BT nus	640 000 €		691 382 €	-51 382 €	-9,18%	515 909 €
	tranche S' : sécurisation fils BT nus de faibles sections						
	tranche C : aménagement esthétique	470 000 €		517 700 €	-47 700 €	-10,15%	- €
Sdpe	renforcement et sécurisation hors FACÉ	300 000 €		0 €	300 000 €	100,00%	- €
	aménagement esthétique A8	860 000 €		904 425 €	-44 425 €	-5,17%	- €
	aménagement esthétique hors A8 et FACÉ	3 620 150 €	1 357 077 €	3 137 799 €	482 351 €	37,10%	745 761 €
	extension avec PCT (sans R2 dans 2 ans)	2 994 350 €	335 000 €	2 612 436 €	381 914 €	19,10%	- €
	extension hors PCT (avec R2 dans 2 ans)	300 000 €	56 940 €	191 289 €	108 711 €	36,24%	- €
<b>Totaux des travaux sur le réseau d'électricité</b>		<b>10 824 500 €</b>	<b>1 751 897 €</b>	<b>10 133 860 €</b>	<b>690 640 €</b>	<b>6,38%</b>	<b>1 858 826 €</b>

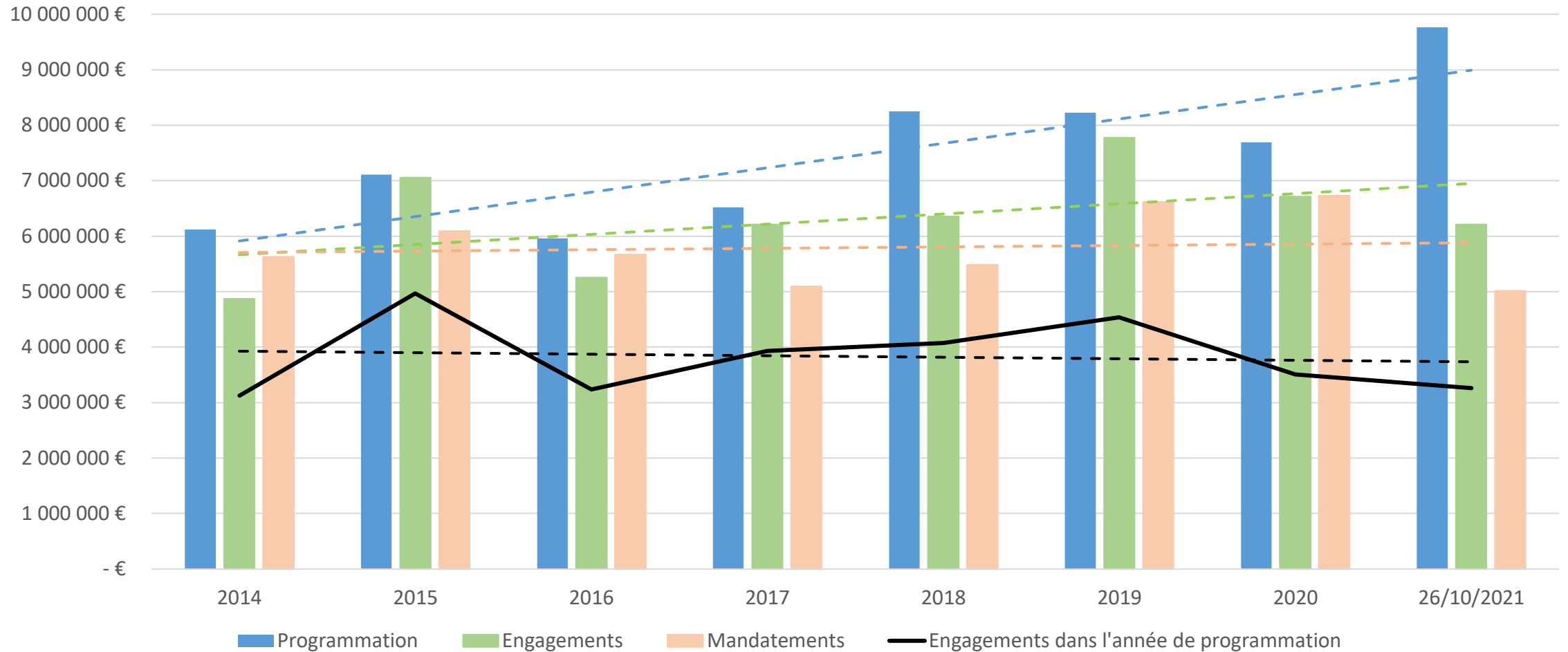
# Programmation des travaux

## Situation de la programmation au 15 juillet 2021

Programmes	TRAVAUX	Montant global HTVA sans FIMO des travaux du programme (BS 2021)	Montant HTVA des travaux proposés le 15/07/2021	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2021	Montant HTVA de programmation 2021 disponible		Travaux en attente de programmation
<b>INVESTISSEMENTS SOUS MANDAT : Autres programmes syndicaux :</b>							
SEP	Eclairage public : optimisation	915 000 €	145 041 €	472 785 €	442 215 €	48,33%	- €
	Eclairage public	1 085 000 €	135 510 €	1 393 123 €	-308 123 €	-33,67%	103 651 €
SGCT	Génie civil communications électroniques	1 070 000 €	179 525 €	995 894 €	74 106 €	8,10%	80 143 €
<b>Totaux des travaux réalisés pour le compte de tiers</b>		<b>3 070 000 €</b>	<b>460 076 €</b>	<b>2 861 802 €</b>	<b>208 198 €</b>	<b>6,78%</b>	<b>183 794 €</b>
Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage		Montant global de la participation du SIED 70 (BS 2021)	Montant HTVA des travaux proposés le 15/07/2021	Montant total HTVA des travaux acceptés en 2021	Montant HTVA de programmation 2021 disponible		Travaux en attente de programmation
<b>Travaux d'éclairage public dont les communes conservent la maîtrise d'ouvrage</b>							
<b>Participation du SIED 70</b>		<b>900 000 €</b>	<b>169 450 €</b>	<b>278 807 €</b>	<b>621 193 €</b>	<b>69,02%</b>	<b>- €</b>

# Programmation des travaux

Evolution de la programmation et de la réalisation des travaux





# Programmation des travaux

Travaux à programmer le 17 novembre :

**Extension : 1 036 000€**

Les travaux inscrits fin 2021 seront payés en 2022.

Eclairage public et GC télécommunications dans l'enveloppe budgétaire.

## Travaux en attente de programmation - Prospective 2022

Enfouissement : 1 250 000€

Renforcement : 640 000€

Sécurisation : 855 000€

# Programmation des travaux

## **ENFOUISSEMENTS DE RESEAUX – Mise en œuvre d'un appel à projets annuel**

Nouvelles dispositions exposées à la commission du 30 juin et validées par le Bureau Syndical le 15 juillet :

Les projets seront à déposer avant le 1er février de l'année N avec une dotation annoncée au dernier trimestre de l'année N-1 (dotation annoncée 2022 : 1 500 000€ HT de travaux – A confirmer lors du DOB).

Les travaux sont à réaliser dans les 2 ans (année N et N+1).

# Programmation des travaux

Taux de subvention :

- si TCFE perçue par le SIED 70 : 70 % sur 2022 (actuellement 80%),
- si pas de TCFE perçue par le SIED 70 : 40% (actuellement 35%).

Limitation de l'enveloppe des travaux par commune de 120 000 € HT par an.

Possibilité de réalisation des travaux dans l'année, en dehors de l'appel à projets, avec un financement de 25% seulement.

Jury de l'appel à projets : commission travaux constituée en jury

# Programmation des travaux

## Critères de sélection

Critères de sélection	Observations	Note (100 points + 50 points maxi de bonification)
Coordination voirie après l'enfouissement	Détail technique et financier des travaux à fournir (planning, demande et accord de financement, ...)	25 points
Coordination autres réseaux	Détail technique et financier des travaux à fournir (planning, demande et accord de financement, ...)	20 points
Situation des travaux	Centre bourg, proximité de bâtiments patrimoniaux	15 points
Date de demande initiale	Bonification. Dossier prioritaire à partir de la 3 <sup>ème</sup> année, même sans coordination	0 points année 1 30 points année 2
Age du réseau à déposer		< 10 ans : 0 point Entre 10 et 20 ans : 5 points > 20 ans : 10 points
Fils nus à déposer	Bonification, en lien avec la fin des sécurisations souterraine non contraintes	20 points
Commune rurale ou urbaine		Rurale : 10 points Urbaine : 5 points

# Programmation pluriannuelle

## PPI ENEDIS – SIED 70



# Programmation pluriannuelle

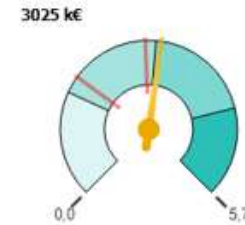
Le PPI - Engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution sur les zones prioritaires identifiées – Septembre – 80 %✓

## Synthèse AODE

AODE: SIED-70 Dates: du 01/01/2020 au 31/12/2023

Année	Total	2020	2021	2022	2023
Total réalisé	3 025	1 836	1 189	0	0
Seuil haut	49% 2802				
Seuil bas	30% 1711				

Total Capex (k€)	
Prévu	Réalisé
5 700	3 025

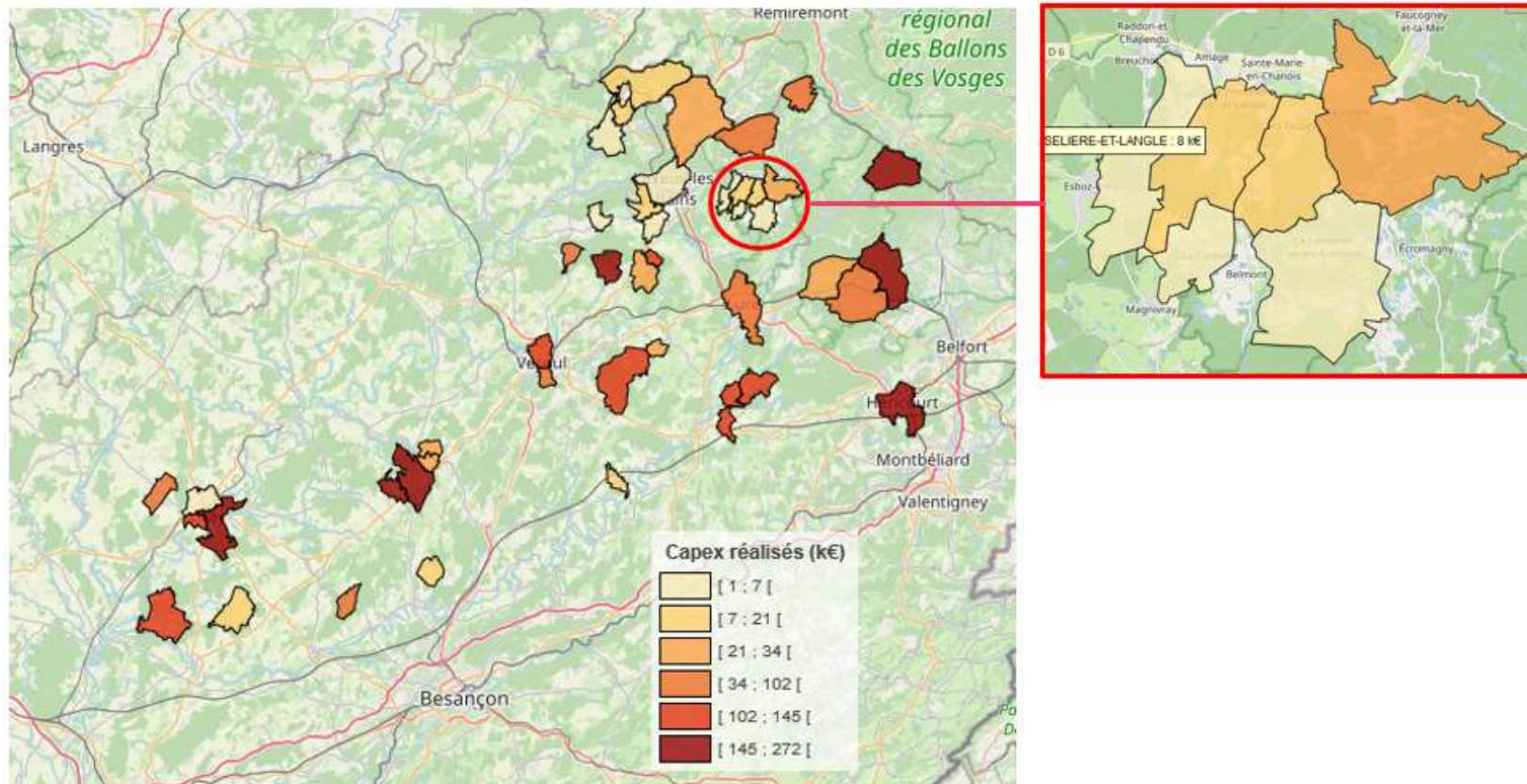


## Détail par segment Annexe 2A du contrat

	Prévu Total	Réalisé Total	%	Prévu 2020	Réalisé 2020	Prévu 2021	Réalisé 2021	Prévu 2022	Réalisé 2022	Prévu 2023	Réalisé 2023
<b>Total</b>	5 700	3 025	53%	1 471	1 836	1 478	1 189	1 508	0	1 243	0
Climatique	1 762	725	41%	425	343	446	382	446	0	446	0
Modernisation des réseaux	3 938	2 299	58%	1 046	1 492	1 032	807	1 062	0	798	0

# Programmation pluriannuelle

## Localisation géographique des affaires inscrites 2021



# Programmation pluriannuelle

## Engagements du SIED 70

Leviers	Quantité sur la durée du PPI (4 ans)	Traitement annuel	2020	30/09/2021	Total
Sécurisation de lignes aériennes BT fils nus	12 km traités	3 km traités	8,32 km	2,98 km	11,30 km
Enfouissement de lignes aériennes BT	20 km déposés	5 km déposés	10,51 km	4,15 km	14,66 km

Année	Linéaire de fils nus déposés	Linéaire de torsadé déposés	TOTAL	Taux de sécurisation
2020	8,32 km	10,51 km	18,83 km	44,17%
30/09/2021	2,98 km	4,15 km	7,13 km	41,80%
TOTAL	11,3 km	14,66 km	25,96 km	<b>43,52 %</b>

Par convention, le syndicat s'est engagé sur un taux de 30% de sécurisation

# Suppression des cabines hautes



# Suppression des cabines hautes

Suppression des 41 cabines existantes sur le territoire desservi par la SICAE-EST sous maîtrise d'ouvrage du SIED 70.

Financement : 70% SIED 70 – 30% SICAE-EST

Critères de priorisation :

- Vétusté de l'ouvrage, risques HTA (30%)
- Coordination, contraintes électriques (20%)
- En agglomération (10%)
- A proximité du patrimoine (10%)
- Dans un périmètre MH (5%)

# Suppression des cabines hautes

Programme 2019 (100 0000€)

LA QUARTE – Travaux terminés

**Programme 2020 :** (800 000€)

CHARIEZ – Travaux terminés

ORMOY – Travaux terminés

MALVILERS – Travaux terminés

SOING-CUBRY-CHARENTENAY (Cubry) – Travaux terminés

ECHENOZ-LE-SEC – Travaux terminés

**VALLEROIS-LE-BOIS : Travaux en cours**

**VELLEFAUX : Travaux en cours**

# Suppression des cabines hautes

## **Programme 2021:** (700 000€)

BOURSIERES

VELLE LE CHATEL

NOROY LES JUSSEY

MAGNY LES JUSSEY

PIERRECOURT x 2

SOING-CUBRY-CHARENTENAY (Moulin)

VOUGECOURT

Dossiers validés par le Bureau Syndical du 15 juillet 2021

**Travaux à envisager fin 2021 et courant 2022.**

Très forte augmentation des délais d'approvisionnement pour les postes de transformation et les transformateurs.

## **Programme 2022:**

FOUVENT SAINT ANDOCHE, CHANTES, CHARMES SAINT VALBERT, MOLAY, RAINCOURT,  
LA ROCHE MOREY

# Questions diverses



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE



20 avenue des Rives du Lac  
70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE



Tél : 03 84 77 00 00



E-mail : [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr)  
Site internet : [sied70.fr](http://sied70.fr)